

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2009

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le conseil de communauté prend acte des indicateurs techniques et financiers du service :

Ramassage sélectif des déchets ménagers en porte à porte :

Marché rendu exécutoire le 05.10.05, passé en application des articles 104.1.2 et 308 du Code des marchés publics, attribué à la société SITA SA ayant son siège à Strasbourg, pour un montant TTC annuel de 658 430,78 €. Ce contrat a été signé pour 4 ans avec possibilité d'une année reconductible, prenant effet au 1^{er} janvier 2006.

Le conseil de communauté, lors de la séance du 4 décembre 2008, a décidé la reconduction d'une année. Le marché a été modifié sur les parties 4 et 5 (métaux et encombrants) le 2 octobre 2008 par avenant, portant ainsi le marché à 598 668.73 € HT annuel.

Ramassage du verre en apport volontaire :

Contrat de services, marché passé le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 1 an, avec la société RECYCAL de Ribeauvillé (68) pour un montant de 32358.96 € TTC.

Ramassage des déchets verts en plateformes :

Contrat signé avec le prestataire de service SUNDGAU COMPOST de Hirsingue (68) pour un montant de 72584 € TTC pour un an. A pris effet au 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 4 ans, avec possibilité d'une année reconductible. Le conseil de communauté, lors de la séance du 4 décembre 2008, a décidé la reconduction d'une année.

Ramassage des déchets toxiques :

Contrat signé avec la société TREDI, basée à Ottmarsheim, pour un montant de 15436.76 € TTC.

Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 4 ans, avec possibilité d'une année reconductible. Le conseil de communauté, lors de la séance du 4 décembre 2008, a décidé la reconduction d'une année.

I/ INDICATEURS TECHNIQUES

1. Usagés concernés (communes membres)

ALTENACH	387	GOMMERSDORF	375
AMMERTZWILLER	308	GUEVENATTEN	144
BALLERSDORF	829	HAGENBACH	687
BALSCHWILLER	762	HECKEN	448
BELLEMAGNY	187	MAGNY	250
BERNWILLER	612	MANSPACH	525
BRECHAUMONT	394	MONTREUX JEUNE	320
BRETTEN	131	MONTREUX VIEUX	837
BUETHWILLER	273	RETSWILLER	637
CHAVANNES SUR L'ETANG	518	ROMAGNY	200
DANNEMARIE	2259	SAINT COSME	84
DIEFMATTEN	251	STERNENBERG	148
EGLINGEN	324	TRAUBACH LE BAS	393
ELBACH	269	TRAUBACH LE HAUT	448
ETEIMBES	306	VALDIEU LUTRAN	358
FALKWILLER	201	WOLFERSDORF	380
GILDWILLER	284		

Soit au total **14 529 habitants**. (Recensement population 2006)

2. Fréquence et type de collectes

Type de déchets	Fréquence des collectes
Ménagers hors sélectif	Hebdomadaire
Bouteilles plastiques	Hebdomadaire
Papiers/cartons	Hebdomadaire
Métaux	Mensuelle
Objets encombrants	Apport volontaire mensuel et une collecte en porte à porte annuelle.
D3E	Apport Volontaire Trimestrielle
Batteries	Annuelle (apport en Mairie)
Déchets toxiques	Apport Volontaire Trimestrielle
Piles	Apport volontaire
Verre	Apport volontaire
Déchets verts	Apport volontaire

Un calendrier par zone est établi chaque année et adressé à tous les foyers du périmètre communautaire.

3. Localisations des traitements

Le marché conclu avec SITA comprend la collecte, le transport et le traitement des déchets (sauf les ordures ménagères, juste collecte et transport). L'entreprise s'engage à traiter ou à faire traiter ces derniers en conformité avec la législation en vigueur, après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Les refus de tri ainsi que les ordures ménagères non triées (tonnages enlevés en pesée embarquée) sont acheminés au centre d'incinération de Bourogne (90).

Au 1er janvier 2006, la Porte d'Alsace a conclu un contrat de garantie de reprise de matériaux avec Eco Emballages, dit "barème D". Les repreneurs désignés sont :

Matériaux	Repreneur de collecte sélective
Acier	USINOR PACKAGING Paris la Défense (92)
Aluminium	FAR-AFFIMET Compeigne (60)
Papier/carton	ELA : REVIPAC/MATUSSIÈRE ET FOREST Raon l'Etape (88) EMR : REVIPAC/SODAREC Kaysersberg Packaging (68)
Plastique	PVC, PET, PEHD : VALORPLAST
Verre	OI Manufacturing Gironcourt sur Vraine

4. Récapitulatif des tonnages de l'exercice

Un récapitulatif des résultats des collectes est annexé au présent rapport, ainsi que le dossier de présentation de la pesée embarquée.

II/ INDICATEURS FINANCIERS

1. Base du marché SITA

Prestation de service par marché négocié pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

Titulaire du marché : société SITA SA, pour un montant HT de 624 105 € soit un TTC de 658 430,78 €, toutes prestations comprises (ramassage, transport et élimination des déchets). En date du 2 octobre 2008, le marché est modifié par avenant pour un montant global de 598 668.73 € HT annuel, en raison de la mise en place au 1^{er} janvier 2009 d'une déchetterie mobile, ou « tri-mobile » pour la collecte des encombrants.

Le traitement des ordures ménagères ne figure pas dans le marché. SITA a également obtenu le marché pour la maintenance et le renouvellement de bacs pour un montant annuel de 31 090 € TTC.

Le marché est exprimé en fonction du tonnage collecté, avec un coût global pour le transport, la collecte et le traitement.

Le taux de revalorisation pour 2009 est de 1.086565

MARCHE SITA 2006 / 2009 : (quantités de janvier à décembre 2009)

Type de collecte	Tonnage 2009	Prix unitaire Marché 2006 (HT)	Prix unitaire après revalorisation 2009 (HT)	Montant TTC (Base du marché sans revalorisation) 2006	Montant TTC après revalorisation 2009
Déchets ménagers hors sélectifs					191 260.47
- Collecte, transport	1209	138,00	149.95	176 018	
-					
Bouteilles plastiques					171 424.56
- Collecte, transport et traitement	186	804,00	873.59	157 769	
Papiers/cartons					192 930.46
- Collecte, transport et traitement	1072	157,00	170.59	177 560	
Métaux					29 719.35
- Collecte, transport et traitement	169	158,00	171.67	28 170	
Encombrants					73 951.61
- Collecte, transport et traitement (porte à porte et apport volontaire)	288	224,00	243.39	68 060	
Batteries	153 unités	2,41	2.61	388	409.34
Encombrants déposés	10		82		865.10
Maintenance					37 510
TOTAUX TTC				607 965	698 070.89

Le CA 2009(705 645.71) reflète les comptes de l'année 2009, correspondant à la période de décembre 2008 à novembre 2009 inclus, d'où un léger décalage.

NB : le taux de TVA applicable à l'ensemble de la prestation est de 5,5%.

Les encombrants déposés : encombrants de la CCPA emmenés par les ouvriers intercommunaux à Retzwiller.

La Maintenance :

- forfait de maintenance = 1668.58 € HT prix de base marché 2006, soit 1813.02 € HT en 2009.
- Bac 140 L : 49.59 € HT en 2006 et 53.88 € HT en 2009
- Bac 240 L : 62.66 € HT en 2006 et 68.08 € HT en 2009
- Bac 360 L : 105.24 € HT en 2006 et 114.35 € HT en 2009.

A compter du 1^{er} juillet 2007, les appareils de réfrigération ont été retirés du marché par avenant. A partir de cette date, une nouvelle collecte a été mise en place en apport volontaire pour collecter l'ensemble des D3E.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les encombrants sont collectés en apport volontaire une fois par mois et en porte à porte une fois par an.

2. Base du marché SUNDGAU COMPOST

Prestation de services par marché pour la collecte sur plateformes, le transport et le traitement des déchets verts.

Titulaire du marché : société SUNDGAU COMPOST, pour un montant annuel TTC de 72 584 € (marché conclu pour 4 ans). Le coût facturé est de 46.37 € HT la tonne, après revalorisation des prix à 7.84%.

3. Base du marché TREDI

Prestation de services par marché d'une durée de 4 ans. Ce marché est conclu pour la collecte, le transport et le traitement des déchets toxiques des ménages. Montant annuel du marché : 14 639,05 € HT soit une facturation à la tonne à 1 517 € HT la tonne.

(Il n'y a pas de révision de prix prévue dans le marché).

4. Base du marché RECYCAL

Prestation de services par marché pour la collecte, le transport et le traitement du verre.

Titulaire du marché : société RECYCAL, pour un montant HT de 43,20 € la tonne.

5. Convention avec le SM4

Convention avec le syndicat mixte du secteur 4 pour le traitement des ordures ménagères. La tonne est facturée 109.80 € TTC après déduction d'une aide du conseil Général du Haut Rhin.

6. Dépenses et recettes

PM : depuis 1999, la redevance est facturée au poids. La facturation 2009 s'établit sur la base de 0,77 € par levée de bac, 0,39 € par kilo enlevé, ainsi qu'une part fixe de 24,00 € par semestre et par foyer.

FONCTIONNEMENT (TTC):

OBJET	DEPENSES	Marché	RECETTES
Dépenses SITA	705 645.71	1	
Traitement Bourogne	132 011.39	5	
Dépenses SUNDGAU COMPOST	101 185.06	2	
Dépenses RECYCAL	30 802.30	4	
Dépenses Déchets toxiques	14 045.57	3	
SOUS TOTAL COLLECTES	983 690.03		
Divers (reste à réaliser, dotation aux amortissements, etc.)	51 052.60		
Frais de Personnel	25 464.03		
Déficit Antérieur 2008	-		
Redevance des usagers			848 453.20
Soutiens Eco Emballages			220 223.50
Recettes diverses			18 300.00

TOTAL	1 060 207	1 086 977
-------	-----------	-----------

INVESTISSEMENT (TTC):

	Dépenses	Recettes
Acquisition Conteneurs verre	4 748.48	
Amortissement Plateforme Déchets Verts	18 300.00	18 300.00
Travaux aménagement plateforme Déchets Verts	22 175.13	
Excédent antérieur		19 809.46

TOTAL	45 223.61	38 109.46
-------	-----------	-----------

Le Résultat 2009 est de 26 770.06 €.

Dannemarie, le

Le Président,

Gérard LANDEMAINE